

COMITÉ TECHNIQUE DU 27 JUIN 2022

Présidence : Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Membres CFDT présents : Stéphane MAZURAS, Sophie LE PIFRE, Muriel LEFEVRE, Alain ANGOT, Guillaume HENIN, Valérie LAROQUE

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration, cher(e)s collègues,

Carburants, énergie, alimentation etc. l'inflation actuelle a un impact direct sur le pouvoir d'achat des agents.

A chaque demande de la **CFDT** pour améliorer celui-ci, la réponse a été de nous indiquer le coût supplémentaire engendré. Ainsi, lors de notre rencontre avec Madame la Présidente le 30 mai dernier, nous avons appris qu'une revalorisation de 3% du point d'indice représenterait 4,7 millions d'euros pour la collectivité.

C'est oublier qu'à l'exception de deux revalorisations en 2016 et 2017, le point d'indice est gelé depuis 2010, ce qui représente des dépenses non-effectuées pour la collectivité.

A l'inverse, si la collectivité a refusé toutes les mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents, elle répercute sans tarder les effets de l'inflation sur les tarifs de restauration, comme nous aurons l'occasion de l'évoquer au cours de ce comité technique.

C'est pourquoi, au-delà des mesures nationales, la **CFDT** demande que des mesures soient mises en œuvre au plus tôt en faveur du pouvoir d'achat des agents : réexamen du régime indemnitaire (notamment pour les agents contractuels sur poste non-permanent), suppression de la réfaction du régime indemnitaire, mise en œuvre effective du plan de mobilité afin de réduire la dépendance à la voiture, revalorisation des tickets restaurants, etc.

Concernant la mission du cabinet KPMG, dès le Comité technique du 1er décembre 2020, la **CFDT** demandait ce qu'il était advenu de l'engagement du Président à maintenir un équilibre entre les sites de Rouen et Caen, sujet sur lequel la **CFDT** est vigilante depuis la fusion.

Depuis lors, la **CFDT** a régulièrement interpellé l'Administration sur ce déséquilibre croissant entre les sites. En avril 2018 le site de Caen comptait 604 postes permanents et celui de Rouen 609. En mai 2021, nous étions passé à un déséquilibre de 130 postes et nous attendons les chiffres pour 2022.

Comme nous l'avons indiqué lors de notre rencontre avec Madame Gourney-Leconte du 30 mai dernier, si des transferts de compétences peuvent expliquer l'augmentation des effectifs sur le site de Caen, il n'en demeure pas moins que le nombre de postes permanents à Rouen a diminué entre avril 2018 (609 postes permanents) et mai 2021 (563) soit une diminution de 46 postes ce qui représente 8%.

La **CFDT** constate aujourd'hui que le cabinet KPMG indique dans son diagnostic que « *les évolutions qu'a connu le site de Caen, notamment l'augmentation des effectifs, peuvent conduire à des interprétations quant à l'importance relative de chaque site* ».

La **CFDT** souhaite donc connaître l'importance accordée à chacun des sites et s'il est prévu de mettre fin à la diminution du nombre de postes permanents sur le site de Rouen afin de rééquilibrer les effectifs.

Merci de votre attention.

Les élus **CFDT** au Comité Technique

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Madame la Présidente indique que la Région attend la conférence salariale du 28 juin qui donnera des repères à la collectivité pour s'organiser. Elle rappelle que l'inflation a également des impacts sur les marchés en cours, notamment pour les chantiers, dont l'augmentation serait d'un minimum de 10%. Concernant le déséquilibre entre les sites de Caen et Rouen, la Région est dépendante des transferts de compétence, pour autant il n'y a pas de volonté de la collectivité de déséquilibre entre les deux sites.

Points à l'ordre du jour	Interventions CFDT	Réponses ou éléments de l'Administration	Si vote
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/04/2022 (AVIS)	/	/	POUR
AJUSTEMENTS AU SEIN DE LA DEESTRI (AVIS)	<p>La CFDT constate que pour la gestion de ce nouveau fonds pour une transition juste, la Région créé des postes permanents. Lors de la réunion préparatoire, il nous a en effet été indiqué que ce fonds avait vocation à durer. La CFDT souhaite donc savoir si les nombreux postes non-permanents créés en contrats de projets pour gérer d'autres fonds européens (FEDER, FSE, FEADER etc.) vont être transformés en postes permanents.</p> <p>De plus, alors que les territoires retenus se situent en ex-Haute-Normandie, la CFDT souhaiterait savoir pourquoi aucun poste n'est localisé à Rouen, afin de réduire les temps de déplacements des agents concernés, comme cela nous avait été expliqué pour justifier le transfert de 3 postes de la DLN de Rouen à Caen lors du Comité technique du 30 novembre 2021.</p> <p>Enfin, comme elle avait déjà eu l'occasion de le faire, la CFDT constate que cette direction</p>	<p>L'activité principale étant l'instruction de fonds européens, il a été décidé de localiser les postes là où se trouve la DEESTRI.</p> <p>L'Administration essaye de lutter contre la dispersion des équipes, et rappelle que les directions opérationnelles sont prioritairement monosites.</p>	CONTRE

	ne dispose d'aucun poste de catégorie C, ce qui signifie que les activités concernées sont effectuées par des agents sur des postes de B ou de A.		
AJUSTEMENTS AU SEIN DE LA DEEDD (AVIS)	/	/	ABSTENTION
AJUSTEMENTS AU SEIN DE LA DBR (AVIS)	La CFDT regrette qu'une fois de plus des ajustements se traduisent par le transfert de postes de Rouen à Caen.	Le transfert permettra un meilleur fonctionnement du service concerné.	CONTRE
MODIFICATIONS MINEURES DES ORGANIGRAMMES (INFO)	Lors des échanges que nous avons eus récemment et comme vient de le rappeler l'Administration, les directions monosites n'ont pas vocation à devenir bisites. Or le tableau fait apparaître le transfert depuis le 1 ^{er} janvier 2022 d'un poste de la DAT de Rouen à Caen, alors que cette direction est monosite. La CFDT demande donc des explications sur ce transfert.	Une réponse nous sera apportée ultérieurement.	

<p>LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : PRESENTATION DU PLAN D’ACTION (AVIS)</p>	<p>La CFDT a demandé l’ouverture de négociations sociales sur ce sujet par courrier en date du 6 octobre 2021. Les objectifs et priorités affichés reprennent les échanges du groupe de travail.</p> <p>Cependant, pour la CFDT, le rapport présenté ce jour n’est qu’une étape. Les actions proposées doivent maintenant être déclinées de manière opérationnelle. De plus, des liens seront à faire avec les travaux du groupe de travail maintien et retour à l’emploi. Enfin, il conviendra de travailler sur d’autres types de discriminations.</p> <p>C’est pourquoi la CFDT demande que le groupe de travail soit maintenu.</p>	<p>L’Administration confirme que ce travail s’inscrit dans la durée.</p>	<p>POUR</p>
<p>ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR LE CABINET KPMG (INFO)</p>	<p>La CFDT déplore que pour établir son diagnostic, KPMG ne se soit appuyé que sur les points de vue de managers de directions. En effet, sur un certain nombre de sujets, il est probable que les réponses des agents auraient permis d’enrichir le diagnostic.</p> <p>Comme évoqué en déclaration préalable compte tenu de la remarque de KPMG sur l’équilibre entre les sites, la CFDT souhaite savoir ce que le Président et l’Administration compte faire.</p>	<p>La Région travaille comme une collectivité unifiée de longue date et est en avance sur d’autres Régions fusionnées. Certains choix opérés en 2017-2018 sont récompensés et la Région n’envisage donc pas de revenir dessus.</p> <p>Le diagnostic fait apparaître des points qu’il faudra traiter. Actuellement, la mission entre dans la phase de définition du plan d’actions. Concernant l’équilibre Caen – Rouen, il n’y aura pas d’effort artificiel d’équilibrage des effectifs.</p>	

	<p>De plus, parmi les marges d'amélioration, KPMG identifie « <i>les mécanismes de régulation de la charge de travail au sein des équipes et entre les directions</i> ».</p> <p>La CFDT souhaite savoir si, parmi ces mécanismes, la création de postes de C pour prendre en charge des tâches d'exécution effectuées aujourd'hui par des agents sur des postes de B et de A sera étudiée.</p> <p>La CFDT souhaite également savoir si la création de postes permanents pour répondre à des compétences pérennes de la Région telles que la gestion des fonds européens est bien envisagée.</p> <p>Enfin, la CFDT demande un point d'avancement sur les chantiers spécifiques que sont la formation et le transport / la mobilité.</p>	<p>Concernant les postes de catégorie C, ce problème n'est pas pris à la légère.</p> <p>Des besoins pourraient émerger et il y aura vraisemblablement des recrutements (dont la nature est à finaliser), dans la limite des supports de postes aujourd'hui vacants.</p> <p>L'essentiel des chantiers se déroulera de septembre à fin décembre. Un partage du diagnostic sera effectué au fur et à mesure, et une restitution sera faite à l'ensemble des agents sur chaque site.</p>	
--	---	--	--

<p>RETOUR DU COMITE DE LUTTE ANTI-FRAUDE (INFORMATION)</p>	<p>La CFDT demande à pouvoir disposer pour information du plan d'élaboration de la cartographie des risques et d'un bilan de la plateforme signalements.net. Elle demande une nouvelle communication auprès des agents.</p> <p>La CFDT attire l'attention sur la prise en compte des risques de dérives sectaires.</p>	<p>La cartographie n'est pas finalisée mais pourra être transmise.</p> <p>Un bilan anonyme des motifs de signalement pourra nous être communiqué. Il est rappelé que la plateforme signalement.net ne concerne pas que la corruption et la fraude mais bien tous les risques.</p> <p>Enfin, l'externalisation des fonctions de référents déontologiques (agents, élus) et référent laïcité est en discussion avec les 5 Centres De Gestion.</p>	
<p>ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'AIDE EXCEPTIONNELLE (INFORMATION)</p>	<p>/</p>	<p>Les assistantes sociales gèrent les dossiers qui sont présentés anonymement en commission. Une charte du respect du secret va être mise en place.</p>	
<p>ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DECEMBRE : POINT D'ETAPE (INFORMATION)</p>	<p>/</p>	<p>Le prestataire retenu pour le vote électronique est SLIB.</p> <p>Le groupe de travail élections a travaillé sur la communication (des organisations syndicales et de l'Administration) et le protocole électoral est en cours d'élaboration.</p> <p>Le déploiement des tablettes aux agents des lycées commencera à partir de mi-septembre ainsi que les bornes Wifi. Les retours de la phase de test sur 10 lycées sélectionnés sont positifs.</p>	

<p>PAPERCUT : SOLUTION DE GESTION DES IMPRESSIONS (INFORMATION)</p>	<p>La CFDT prend acte de la démarche dont la volonté est principalement de réduire l'impact environnemental des impressions. Elle indique qu'il est également nécessaire de travailler en amont sur la conception des documents. A titre d'exemple, éviter des fonds colorés comme c'est le cas pour les diaporamas ou le flyer Mosaïc office.</p>	<p>Il nous est confirmé que ce système sert uniquement à sensibiliser les agents au gaspillage et à la nécessité du besoin d'imprimer systématiquement les documents.</p>	
<p>REVALORISATION DES TARIFS RESTAURATION POUR LES LYCEES ET AU RESTAURANT ADMINISTRATIF (INFORMATION)</p>	<p>Pour la CFDT, il n'est pas acceptable d'appliquer une augmentation forfaitaire à l'ensemble des agents. En effet, une telle hausse est proportionnellement plus importante pour les collègues ayant les plus bas salaires.</p> <p>Lors de la réunion préparatoire, la CFDT a indiqué qu'il conviendrait d'arrondir les tarifs des commensaux pour des raisons pratiques. Bien évidemment, il s'agissait pour nous d'arrondir à l'inférieur. Nous constatons aujourd'hui que la DLN propose d'arrondir au supérieur ce qui représente une hausse supplémentaire de 3 centimes, l'augmentation passant de 27 à 30 centimes. Ce n'est pas acceptable et c'est contraire aux règles d'arrondis.</p> <p>Les augmentations proposées représentent ainsi 10%, 7% et 6% pour les commensaux alors que les agents subissent déjà les effets de l'inflation dans leur vie quotidienne.</p>	<p>Le Président a souhaité que les agents régionaux ne puissent pas payer moins cher qu'un élève. Les tarifs élèves ayant été augmentés il convient d'aligner ceux des commensaux.</p> <p>La collectivité souligne cependant que l'indice correspondant à la 1ère tranche passe de 407 à 420 et que 88% des agents seront concernés par le tarif de base.</p>	

	<p>Ces augmentations sont supérieures à la variation depuis 1 an des prix de l'alimentation qui est de 4,3% selon l'INSEE.</p> <p>De plus, la CFDT souhaite savoir pourquoi il est proposé une augmentation de 30 centimes des tarifs des commensaux dans les lycées alors que pour le restaurant administratif celle-ci serait de 15 à 20 centimes.</p> <p>Par ailleurs La CFDT attire l'attention sur la situation des agents des équipes mobiles qui doivent alimenter de nombreuses cartes de restauration (une par lycée d'intervention). Elle demande que soit étudiée une harmonisation des pratiques les concernant, afin de leur éviter de devoir avancer des dizaines d'euros.</p> <p>Sur le site de Rouen, la CFDT demande que les stagiaires accueillis au sein des services de la Région puissent bénéficier d'une tarification adaptée à leur rémunération.</p> <p>Plus globalement, dans l'attente d'une évolution du pouvoir d'achat des agents la CFDT demande un moratoire sur les tarifs de restauration.</p>	<p>Concernant les équipes mobiles, suite à une expérimentation au sein d'une équipe DRTN la Région va généraliser à partir de septembre l'achat d'une carte par équipe mobile dans chaque lycée d'intervention. Cette carte sera préalimentée par la Région, ce qui évitera aux agents de devoir avancer le prix des repas et d'alimenter plusieurs cartes.</p> <p>Concernant le restaurant administratif du site de Rouen, l'Administration a confirmé que les stagiaires paieront le tarif le plus bas.</p> <p>Devant l'insistance de la CFDT quant aux arrondis supérieurs, l'Administration s'est engagée à réexaminer ce point.</p>	
--	--	---	--